

**DÉCISION SUR LES RAPPORTS DU FORUM DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT PARTICIPANT AU MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION
PAR LES PAIRS (FORUM DU MAEP) PRÉSENTÉ PAR S.E. M. JULIUS MAADA BIO,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE SIERRA LEONE ET PRÉSIDENT DU
MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

La Conférence,

1. **SALUE** le Rapport du deuxième Sommet spécial du Forum des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Forum du MAEP) du 28 juillet 2022, le Rapport de la trente-deuxième Session ordinaire du Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP du 9 février 2023, et le Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 ;
2. **FÉLICITE** S.E. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone et Président du Forum du MAEP, pour son leadership remarquable du MAEP, et en particulier d'avoir veillé à ce que le MAEP continue de s'acquitter de son mandat malgré les ressources financières et humaines limitées ;
3. **RAPPELLE** sa décision *Assembly/AU/Dec.814(XXXV)* portant adoption de la structure organisationnelle du Secrétariat continental du MAEP et **RÉITÈRE** la nécessité de fournir au MAEP les ressources budgétaires nécessaires à la mise en œuvre adéquate de la structure organisationnelle du Secrétariat continental du MAEP ;
4. **RÉITÈRE** sa décision *Assembly/AU/Dec.765(XXXIII)* dans laquelle la Conférence insiste sur la nécessité de doter le MAEP de ressources humaines et financières adéquates et suffisantes lui permettant de mener à bien et de renforcer son autonomie fonctionnelle ;
5. **RECONNAÎT** que le Symposium annuel de la jeunesse du MAEP constitue la plus haute plate-forme permettant d'assurer une participation efficace des jeunes aux processus du MAEP, et d'offrir aux jeunes l'occasion de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de démocratie et de bonne gouvernance ;
6. **ADOpte** les conclusions du troisième Symposium de la jeunesse et **ENCOURAGE** le Secrétariat continental du MAEP à continuer d'organiser le Symposium annuel de la jeunesse, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine (UA) et les États membres, comme plate-forme participation des jeunes à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le continent.
7. **RAPPELLE** sa décision *Assembly/AU/Dec.686 (XXX)* dans laquelle la Conférence s'est félicitée des mesures prises pour faire du MAEP un outil d'alerte rapide pour la prévention des conflits sur le continent, en synergie avec l'Architecture africaine

de paix et de sécurité (APSA) et l'Architecture de gouvernance en Afrique (AGA) , et **ACCUEILLE AVEC GRANDE SATISFACTION** les conclusions de la première retraite entre le Panel d'éminentes personnalités du MAEP et le Groupe des Sages de l'UA, ainsi que la deuxième retraite entre le MAEP et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, qui se sont tenues en novembre 2022, à eThekweni (République d'Afrique du Sud) ;

8. **RAPPELLE EN OUTRE** sa décision *Assembly/AU/Dec.631(XXVIII)*, dans laquelle la Conférence s'est félicitée de l'engagement en faveur de la revitalisation du MAEP, dont l'élément clé est le partage du modèle, de l'expérience et des connaissances du MAEP avec d'autres régions du monde, en vue d'une évaluation comparative et d'une plus grande reconnaissance internationale du Mécanisme ; **NOTE AVEC GRANDE SATISFACTION** de la déclaration et des recommandations du deuxième Forum de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement durable, qui s'est tenu en janvier 2023 à Kampala (Ouganda) ;
9. **RAPPELLE** sa décision *Assembly/AU/Dec. 818(XXXV)*, dans laquelle la Conférence a demandé au MAEP d'œuvrer, en collaboration avec la Commission de l'UA et les parties prenantes concernées, à l'accélération et à la finalisation de tous les préparatifs pour la tenue de la Conférence sur la gouvernance des migrations en Afrique, en étroite collaboration avec l'État membre hôte ; **SE FÉLICITE** de l'offre du Gouvernement de la République de l'Ouganda d'accueillir la Conférence sur la gouvernance des migrations en Afrique ; **DEMANDE** au MAEP de collaborer étroitement avec la République d'Ouganda, la Commission de l'UA, l'Organisation internationale pour les migrations et toutes les parties prenantes concernées, à l'organisation de cette conférence au cours du second semestre de 2023, et **DEMANDE EN OUTRE** que des ressources financières conséquentes soient mises à disposition par les organes politiques et les partenaires de l'UA afin d'assurer le succès de la Conférence sur la gouvernance des migrations en Afrique ;
10. **SALUE** les rapports d'évaluation par les pairs de la République du Niger et de la République de Djibouti, et **FÉLICITE** S.E. Mohamed Bazoum, Président de République du Niger, et S.E. Ismaïl Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, pour leur engagement en faveur de la bonne gouvernance, comme en témoigne la mise en œuvre du processus du MAEP dans leurs pays respectifs ; **FÉLICITE** également S.E. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire pour le lancement de l'évaluation par les pairs qui a eu lieu le 12 décembre 2022;
11. **ENCOURAGE** la République du Niger et la République de Djibouti à prendre en compte les observations des États membres sur leurs rapports d'évaluation, ainsi que les recommandations qui y sont formulées en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'action national et de son harmonisation avec l'Agenda 2063 de l'UA ;

12. **SALUE** le premier Rapport national sur la gouvernance de la République du Kenya ; **FÉLICITE** S.E. William Ruto, Président de la République du Kenya et le Gouvernement de la République du Kenya, et **INVITE** tous les États membres de l'UA à suivre l'exemple du Kenya en élaborant des rapports nationaux sur la gouvernance comme outil d'autoévaluation et de promotion de la bonne gouvernance ;
13. **FÉLICITE** l'Union des Comores pour son adhésion au MAEP comme quarante-troisième État participant, ainsi que S.E. Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores pour son engagement ferme en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
14. **RÉITÈRE SON APPEL** aux États participants du MAEP, qui n'ont pas encore entrepris une évaluation par les pairs, à prendre les mesures nécessaires pour la réalisation d'une telle évaluation et la présentation au Forum du MAEP du rapport qui en résulte ;
15. **INVITE INSTAMMENT** les États participants ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs à mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation, ainsi que leurs plans d'action nationaux, afin d'impulser les réformes institutionnelles au niveau national et d'éviter les défis mis en évidence lors du processus d'évaluation par les pairs ;
16. **ENCOURAGE** tous les États membres de l'UA qui ne sont pas encore membres du MAEP à adhérer au Mécanisme, et ceux qui y participent déjà, mais n'ont pas entrepris leur première évaluation par le MAEP, à le faire, et **DEMANDE** au MAEP de continuer à sensibiliser tous les États membres de l'UA qui ne participent pas encore au MAEP, afin d'accélérer la mise en œuvre des différentes décisions de la Conférence sur l'adhésion universelle au MAEP à l'horizon 2023 ;
17. **APPROUVE** la nomination par le Forum du MAEP du Dr Cherif Rahmani, de la République algérienne démocratique et populaire, représentant l'Afrique du Nord, et de S.E. l'ambassadeur El-Henfy Houssam El Din, de la République arabe d'Égypte, représentant l'Afrique du Nord comme membres du Panel d'éminentes personnalités du MAEP ;
18. **NOMME** le Dr Abdoulie Janneh, représentant l'Afrique de l'Ouest, comme nouveau Président du Panel d'éminentes personnalités du MAEP, et l'ambassadrice Inonge Mbikusita-Lewanika, représentant l'Afrique australe, comme vice-présidente du Panel d'éminentes personnalités du MAEP pour l'année 2024 ;
19. **NOTE** avec une immense satisfaction le leadership exceptionnel, la compétence et les efforts soutenus dont a fait montre le Secrétaire exécutif (DG) du Secrétariat continental du MAEP, le professeur Eddy Maloka, pour la revitalisation, la

restauration et la redynamisation du MAEP, ainsi que pour son intégration dans le système de l'UA ; **PREND NOTE** de la fin du mandat du professeur Eddy Maloka comme DG du MAEP en février 2023, et **APPROUVE** la décision du Forum du MAEP de lancer le processus de recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif, conformément aux dispositions des instruments juridiques du MAEP et des règles, règlements et procédures de l'UA ;

20. **DÉCIDE** de proroger, à titre exceptionnel, le contrat du professeur Eddy Maloka comme Secrétaire exécutif du Secrétariat continental du MAEP, jusqu'à l'achèvement du processus de recrutement, la nomination et la prise de fonction d'un nouveau Secrétaire exécutif, et la passation de service à ce dernier, au plus tard en mai 2024, et **SOULIGNE** le fait que cette décision vise à assurer la stabilité, la continuité de service et le bon fonctionnement du Secrétariat continental du MAEP, ainsi que la sauvegarde et la consolidation de tous les acquis enregistrés jusqu'à présent ;
21. **ADOpte** avec satisfaction les modalités, la feuille de route, le profil de poste et les termes de référence du consultant indépendant, en vue du recrutement et de la nomination d'un nouveau Secrétaire exécutif au Secrétariat continental du MAEP ; **INVITE INSTAMMENT** le Comité des points focaux du MAEP à entreprendre et à conclure dans les meilleurs délais, avec l'aide du consultant indépendant, du Secrétariat continental du MAEP et de la Commission de l'UA, le processus de recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif, conformément aux dispositions des instruments juridiques du MAEP, aux règles, règlements et procédures de l'UA et à la feuille de route approuvée, et **DEMANDE** au Secrétariat continental du MAEP et à la Commission de l'UA de veiller à ce que l'avis de recrutement d'un nouveau DG au MAEP soit largement communiqué et diffusé dans les États membres, afin d'attirer les meilleurs candidats ;
22. **RAPPELLE** que le MAEP fut créé le 9 mars 2003 et que la Conférence, par décision *Assembly/AU/Dec.765(XXXIII)*, a déclaré le 9 mars Journée du MAEP, devant être célébrée chaque année par le continent et l'ensemble de la famille du MAEP ; **PREND NOTE** des progrès accomplis à ce jour, notamment la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de préparer un ensemble d'activités en vue de la célébration de cet événement ; **INVITE** tous les États membres et l'ensemble du système de l'UA à se joindre au MAEP pour célébrer son 20e anniversaire, en organisant des activités tout au long de l'année ; et **DEMANDE** aux organes politiques de l'UA de mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à une célébration réussie du 20e anniversaire du MAEP ;
23. **PREND NOTE** du Rapport annuel 2022 du Secrétariat continental du MAEP ; **FÉLICITE** le Secrétariat pour les succès sans précédent enregistrés en 2022 et **ENCOURAGE** à étendre et à approfondir ses efforts dans la mise en œuvre du Plan stratégique du MAEP 2020-2024, et à soutenir la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA ;

24. **SALUE** le Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023, portant sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, présenté par S.E. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone et Président du Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP ;
25. **RAPPELLE** sa décision *Assembly/AU/Dec.720 (XXXII)* adoptée lors de sa trente-deuxième Session ordinaire qui s'est tenue en février 2020 à Addis-Abeba (Éthiopie), qui donne mandat au MAEP d'élaborer, en collaboration avec l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), le Rapport sur la gouvernance en Afrique et de le présenter aux sessions ordinaires de la Conférence tous les deux (2) ans pour examen ; **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision *818(XXXV)*, demandant au MAEP et à l'AGA de préparer le troisième Rapport sur la gouvernance en Afrique avec pour thème le lien entre la gouvernance et la 4e révolution industrielle (4IR) ;
26. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision adoptée lors de la seizième Session extraordinaire de la Conférence, qui s'est tenue à Malabo (Guinée Équatoriale) en mai 2022, dans laquelle la Conférence a demandé au MAEP de collaborer avec l'AGA pour recentrer le thème du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 sur les questions relatives aux changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le continent et les causes de ce phénomène ;
27. **FÉLICITE** les structures de l'UA et du MAEP, les membres de la Plateforme de l'AGA et les États membres qui ont participé aux évaluations ciblées sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, dans le cadre de l'élaboration du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023, et **EXPRIME** sa reconnaissance aux institutions de recherche africaines et aux experts indépendants pour le travail louable accompli dans l'élaboration du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 ;
28. **SALUE** les rapports d'évaluation ciblée de la République de Sierra Leone, du Royaume du Lesotho, de l'Union des Comores, de la République de Guinée et de la République du Tchad sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le continent ; **PREND NOTE** du Rapport d'analyse des lacunes de la République du Soudan et **EXHORTE** la République de Sierra Leone, le Royaume du Lesotho, l'Union des Comores et la République du Tchad à mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports concernant l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux, étape nécessaire à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent et, partant, à la réalisation de *l'Afrique que nous voulons* ;
29. **FÉLICITE** les membres du Panel d'éminentes personnalités du MAEP, qui ont dirigé les évaluations ciblées, pour leur résilience et leur engagement à l'égard des processus d'évaluation du MAEP ;

30. **EXPRIME SA SATISFACTION** aux partenaires pour leur appui à l'élaboration réussie du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 ;
31. **APPROUVE** le Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 ainsi que les observations et les recommandations des États membres ; **INVITE INSTAMMENT** tous les États membres de l'UA à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport, afin de renforcer la bonne gouvernance, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et le partage des meilleures pratiques, tant au niveau national que continental, et **EXHORTE EN OUTRE** le Secrétariat continental du MAEP à veiller à une large diffusion du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 après consolidation des observations et des recommandations des États membres ;
32. **SOULIGNE** l'importance de mobiliser des ressources financières adéquates pour la diffusion du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 et la mise en œuvre de ses recommandations ; **DEMANDE** au MAEP de procéder au lancement officiel du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 en collaboration avec l'AGA ; **EXHORTE** tous les membres de la Plate-forme de l'AGA à intégrer le rapport dans leurs plans de travail annuels et **INVITE** tous les États membres de l'UA à élaborer des rapports nationaux sur la gouvernance comme outil d'autoévaluation et de promotion de la bonne gouvernance, en vue de la prévention des changements anticonstitutionnels de gouvernement, conformément aux recommandations du Rapport sur la gouvernance en Afrique 2023 ;
33. **FÉLICITE** le Président du Forum du MAEP, S.E. Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone, pour le leadership remarquable dont il a fait preuve à l'égard du MAEP et pour le succès exceptionnel enregistré par le Mécanisme.